

**Le programme d'appui de l'Union européenne pour la région de la PEV-Sud
EUROPEAID/133918/C/SER/MULTI**

Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée

L'entrepreneuriat des femmes et le développement des PME au Maroc

Préparé par Meriem Terki

Alger, Mars 2017



Ce projet est financé
par l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par
GIZ IS et Eurecna

Clause de non-responsabilité

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de l'équipe d'assistance technique du projet dirigé par GIZ IS comprenant Eurecna et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

1.	INTRODUCTION	5
2.	POLITIQUES POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ.....	6
2.1	LA LEGISLATION ALGERIENNE EN MATIERE D'EGALITE ET DE TRAVAIL	7
2.2	ORGANISMES INSTITUTIONNELS EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA FEMME.....	7
2.3	POLITIQUE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	14
2.4	INITIATIVES ACTUELLES A L'APPUI DE CES POLITIQUES	16
2.5	LES AGENCES ONUSIENNES ET L'INTEGRATION DU GENRE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN ALGERIE	17
3.	RESULTATS DE L'ENQUETE	20
4.	BONNES PRATIQUES.....	21
	BIBLIOGRAPHIE	23
	ANNEXES	24
	ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET ASSOCIATIONS DE FEMMES OU D'ENTREPRENEURS ACTIFS EN ALGERIE	24
	ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	26
	ANNEXE 3 : APERÇU DES EVENEMENTS ORGANISES EN ALGERIE POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ EN ALGERIE	27

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADS	Agence de Développement Social
AFAD	Association Femmes Algériennes et Développement, Annaba
AFCARE	Association des Femmes Cadres Algériennes
AME	Association Algérienne des Femmes Managers et Entrepreneurs
ANDPME	Agence Nationale de Développement de la PME
ANFEDR	Association Nationale Femme et Développement Rural
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
ANSEJ	Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes
BIT	Le Bureau International du Travail
CIDDEF	Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CREAD	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement
EBESM	Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée
FCE	Forum des Chefs d'Entreprises
FDRMVTC	Fonds de développement rural et la mise en valeur des terres par la concession
FIDA	Fonds international de développement agricole
GEN	Global Entrepreneurship Network
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ODDs	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONU FEMMES	Bureau programmes de l'ONU Femmes en Algérie
PNR	Prêt non rémunéré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDR	Projet de Proximité de Développement Rural
RAFA	Réseau Algérien des Femmes d'Affaires
SIDRA	Association non lucrative
UGTA	Union nationale des travailleurs algériens
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UPM	Union pour la méditerranée

1. Introduction

Le projet « *Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée* » (appelé projet EBESM) vise à contribuer à l'amélioration du climat des affaires en faveur du développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans la région sud de la Méditerranée (MED), en ligne avec les meilleures pratiques internationales et européennes.

EBESM a lancé en 2016 l'activité Entrepreneuriat des femmes dans le contexte des MPME. Cette activité a pour objectif de contribuer à améliorer le cadre politique pour le développement de l'entrepreneuriat des femmes dans la région MED et ainsi de donner un rôle plus important aux femmes dans le développement social et économique de la région. Cette démarche devrait faire augmenter le nombre de femmes qui créent une entreprise, ce qui contribuerait à réduire le taux de chômage et de pauvreté.

À cet effet, une enquête a été menée dans sept pays MED, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie. Cette enquête a recueilli des données empiriques sur l'impact des politiques existantes en faveur des femmes qui créent une entreprise afin de les améliorer. De plus, cette enquête nous permettra de comprendre pleinement les principaux obstacles et difficultés rencontrés par les femmes lors de la création et du développement de leurs entreprises, et de formuler des recommandations d'action destinées aux responsables politiques.

Pour résumer, les objectifs spécifiques de l'enquête sont doubles :

- Identifier les principaux obstacles et difficultés rencontrés par les femmes entrepreneurs dans la création et le développement de leur entreprise, de même que les bonnes pratiques dans ce domaine ;
- Formuler des recommandations d'actions et de politiques afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat des femmes dans les pays MED.

Il convient de signaler qu'il ne s'agit pas ici d'une étude socioéconomique exhaustive du tissu entrepreneurial féminin rural et urbain dans les sept pays de la région MED.

La méthodologie suivie, la taille de l'échantillon choisie pour cette enquête ont permis cependant de dégager les principales tendances qui caractérisent l'expérience pratique des acteurs ciblés pour la réalisation de l'enquête.

Pour ce faire, le travail en Algérie a débuté par l'identification des principaux acteurs œuvrant pour les femmes entrepreneurs Algériennes, tels que, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère de l'Artisanat, les associations féminines Algériennes à caractère socio-économique et les chambres d'artisanats et des métiers.

Durant cette phase, les nombreux échanges avec les acteurs identifiés, nous ont permis de :

- **Constituer une bibliographie**, ayant pour thème principal « l'entrepreneuriat féminin en Algérie ». Nous avons constaté durant cette phase qu'il y a encore trop peu d'ouvrages, d'études ou de recherches scientifiques abordant ce thème ;
- **Identifier les initiatives et projets** relatifs à cette activité. Nous avons recensé pour cette partie un nombre très appréciable d'initiatives et de dispositifs d'aide résultant de la Stratégie Nationale de Promotion et d'Intégration de la Femme (d'équité et d'égalité), en accord avec les priorités établies par le gouvernement algérien en

matière d'égalité des sexes, qui vise à renforcer les acquis fondamentaux des femmes algériennes en matière de droits civils et politiques, sociaux, économiques et culturels.

Aussi, l'Algérie a mis en place de nombreux dispositifs d'aide à la formation, de lutte contre le chômage et la promotion de l'entrepreneuriat sans discrimination comme stipulé dans la constitution promulguée en 1996 qui garantit le principe d'égalité entre les citoyens en droits et en devoirs et rejette toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le genre.

Par ailleurs, l'Algérie a adhéré aux diverses conventions et accords internationaux sur les droits humains et œuvre pour une politique multidimensionnelle incluant divers domaines en faveur des femmes en assurant que le cadre juridique, social, culturel, économique et politique favorise la contribution réelle et effective des femmes algériennes dans le processus de développement du pays.

- **Compiler une liste** des principales parties prenantes et associations de femmes ou entrepreneurs activant en Algérie¹ ;
- **Administrer un questionnaire** en face-à-face élaboré dans le cadre du projet auprès de 23 femmes dans trois wilayas : Alger, Blida et Constantine ;
- **Formuler des recommandations** d'action y compris l'identification de bonnes pratiques.

2. Politiques pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin

L'Algérie œuvre, depuis son indépendance, en 1962, à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce principe fondamental est inscrit dans la constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire et dans le *corpus* législatif et réglementaire.

Par ailleurs, l'Algérie a adhéré aux conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'Homme telles que l'adoption des articles du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en 1996, la ratification de la déclaration et de la plateforme d'action de Beijing ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable (ODDs), dont l'objectif 5 est de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

¹ Voir liste en Annexe 1.

Encadré 1 : Mesures visant l'autonomisation des femmes en Algérie

Parmi les mesures visant l'autonomisation des femmes, la protection de leur droit et le renforcement de l'égalité homme/femme, on peut citer :

- Les dispositions des articles 32, 34, 35 et 36 consacrent les principes de non-discrimination et de l'égalité en droits et en devoirs de toutes les citoyennes et citoyens avec la suppression des obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle.
- L'amendement de la constitution le 15 novembre 2008 en vue d'introduire une nouvelle disposition qui renforce les droits politiques des femmes
- La levée de la réserve sur l'article 9/2 de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
- La création d'un Conseil Consultatif de la famille et de la femme
- L'élaboration d'une Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration des femmes
- L'élaboration d'une stratégie de communication sur la violence à l'égard des femmes
- L'impulsion d'une dynamique participative des femmes rurales dans le cadre du programme du renouveau rural et agricole 2009-2014
- L'adhésion au programme « renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euro-Méditerranéenne 2008-2011 »
- La signature du programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie pour la période 2009-2011.

2.1 La législation Algérienne en matière d'égalité et de travail

La législation du travail telle que prévue dans le code du travail, ne fait pas de discriminations entre les femmes et les hommes.

La Loi du 21 avril 1990 relative aux relations du travail stipule dans son article 17 que « toute disposition prévue au titre d'une convention ou d'un accord collectif, ou d'un contrat de travail de nature à asseoir une discrimination quelconque entre travailleurs en matière d'emploi, de rémunération ou de conditions de travail, fondée sur l'âge, le sexe, la situation sociale ou matrimoniale, les liens familiaux, les convictions politiques, l'affiliation ou non à un syndicat, est nulle et de nul effet ».

2.2 Organismes institutionnels en charge de la promotion de la femme

Sur le plan institutionnel, trois organismes sont chargés de veiller et de renforcer l'égalité entre hommes et femmes.

A. Le Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme (MSNFCE)

Ce ministère est une institution nationale créée par décret présidentiel en 2002² auprès des services du Chef du Gouvernement dont le rôle est la promotion des conditions de la femme, ainsi que celles de la famille, de l'enfant et de la personne âgée.

En ce qui concerne la promotion de la condition de la femme, le MSNFCF a pour missions principales de :

- Concevoir et de mettre en œuvre la politique et la stratégie nationale de protection et de promotion de la famille, dans un cadre intersectoriel. Pour ce faire, il s'appuie sur les d'études prospectives et de réflexion ;
- Développer, dans le cadre des mécanismes et des programmes d'aide et de solidarité des activités pouvant générer des ressources visant à lutter contre la pauvreté et à concourir à l'intégration sociale et professionnelle des segments de population en situation de difficulté sociale ;
- Proposer et de mettre en œuvre toutes mesures appropriées tendant à la promotion et à l'amélioration de la condition de la femme.

B. Le Conseil National de la Famille et de la Femme

Le Conseil National de la Famille et de la Femme a été créé par décret présidentiel.³ Il relève du MSNFCF.

Le Conseil est un organe consultatif chargé d'émettre des avis, d'assurer la concertation, le dialogue, la coordination et l'évaluation des actions et activités concernant la famille et la femme. Il est composé de représentants de la plupart des ministères ainsi que de chercheurs et de représentants d'associations nationales actives dans les domaines de la promotion de la famille et des femmes.⁴

Ses principales missions sont de :

- Contribuer à l'élaboration des programmes opérationnels conformément à la politique des pouvoirs publics en direction de la famille et de la femme ;
- Contribuer et/ ou d'entreprendre des recherches et études relatives à la famille et à la femme ;
- Faire des recommandations concernant toutes mesures d'ordre juridique, économique, social et culturel visant la promotion de la famille et de la femme ;
- Émettre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la famille et à la femme ;
- Mener des campagnes de sensibilisation (Ex : séminaires, conférences) sur les thèmes relatifs à la famille et aux femmes et œuvrer à l'échange d'idées et d'expériences avec les organisations et institutions internationales et régionales ayant des objectifs similaires ;

² Décret exécutif n°13-135 du 29 Joumada El Oula 1434 correspondant au 10 avril 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

³ n° 06 - 421 du Aouel Dhou El Kaada 1427 correspondant au 22 novembre 2006

⁴ Le Conseil National de la Famille et de la Femme comprend 48 membres représentant 18 départements ministériels, 09 Institutions, 06 chercheurs experts, 04 professeurs universitaires et 10 représentants d'Associations nationales, http://msnfcf.gov.dz/fr/conseil_national__de__la_famille_et_de_la_femme

Le conseil constitue des commissions permanentes notamment dans les domaines de la famille et des femmes. Il peut constituer, en cas de besoin, des commissions ad-hoc.

C. La Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme.

La Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme est une institution indépendante, qui jouit de l'autonomie administrative et financière, placée auprès du Président de la République, garant de la constitution, des droits fondamentaux des citoyens et des libertés publiques. Les membres de la Commission sont choisis parmi les citoyens aux compétences avérées, de haute moralité et connus pour l'intérêt qu'ils portent à la défense des droits de l'homme et à la sauvegarde des libertés publiques.

La Commission Nationale assure un rôle de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière de respect des droits de l'homme. Ses principales fonctions sont de :

- Émettre des avis, propositions et recommandations sur toute question relative à la promotion et à la protection des droits de l'homme ;
- Mener toute action de sensibilisation, d'information et de communication sociale pour la promotion des droits de l'Homme.

Des commissions permanentes sont chargées d'étudier et d'élaborer les dossiers et rapports concernant leur champ d'activités. Elles formulent des avis, des propositions et des recommandations y afférents et les soumettent au Conseil pour adoption.

Les membres de la Commission sont nommés par décret présidentiel sur proposition des institutions nationales, des organisations nationales, professionnelles et de la société civile, dont l'objet se rapporte aux droits de l'homme. Le conseil est composé des représentants tant du secteur public que des organisations nationales, professionnelles et de la société civile.⁵

Par ailleurs, la Commission organise des formations et des conférences au profit des acteurs concernés par les droits de l'homme (Associations, organisations nationales, organisations professionnelles) comme par exemple la formation à la Convention Sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes en 2015.

D. Dispositifs d'appui à la création d'entreprise

A partir des années 2000, les pouvoirs publics ont opté pour une stratégie qui se tourne vers la création de micro-entreprises et de P.M.E./P.M.I pour une meilleure insertion des femmes et des hommes dans la vie économique.

Pour cela, des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ont été mis en place pour apporter un appui particulier aux personnes désireuses de créer leur entreprise ou d'améliorer leur revenu par l'auto-emploi ou le travail à domicile.

Il existe plusieurs formes d'aides gérées par des organismes différents, car elles s'adressent à des catégories différentes : jeunes porteurs de projets (ANSEJ), chômeurs (CNAC), populations démunies (ADS), micro-crédit (ANGEM).

⁵ Pour de plus amples information voir la liste en Annexe 2

Les principales formes d'appui étant :

a) Le plan d'action de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage (CNAC)

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) est chargée de la gestion d'un dispositif d'aide à la création d'activités génératrices de richesses, de production de biens et des services.

Ce dispositif s'adresse aux chômeurs porteurs de projet des deux sexes âgés de 35 à 50 ans.

Le dispositif prévoit, plusieurs avantages aux promoteurs éligibles qui sont :

- La bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires ;
- La réduction des droits de douanes ;
- L'exonération fiscale et parafiscale.

S'agissant des risques liés aux crédits des investissements, un fonds de garantie accompagne les banques partenaires et couvre les créances restant dues en principal et les intérêts à hauteur de 70%.

b) L'agence de développement social (ADS)

Créée en 1996, l'Agence de Développement Social « ADS » est venue renforcer le dispositif institutionnel mis en place par l'Etat en matière d'intervention sociale.

L'ADS, a pour mission de promouvoir, de sélectionner, de choisir et de financer, totalement ou en partie, par voie de subvention ou tout autre moyen adéquat :

- Des actions et interventions en faveur des populations démunies ;
- Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée, dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;
- La micro-entreprise.

c) L'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)

Créée en 2014, l'ANGEM a pour objectifs :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ;
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine, par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus ;
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

L'ANGEM gère dans le cadre du micro-crédit deux formes de financement allant du petit prêt non rémunéré (PNR) financé par l'ANGEM avec un plafond de 100.000 DA l'équivalent de (840 €) et qui peut atteindre 250.000 DA soit (2100 €) au niveau des wilayas du Sud) jusqu'au prêt plus important (ne dépassant pas 1.000.000,00 DA) (soit 8400€), destiné à la création d'activités et faisant appel à un montage financier avec une banque.

Chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par là même une population spécifique.

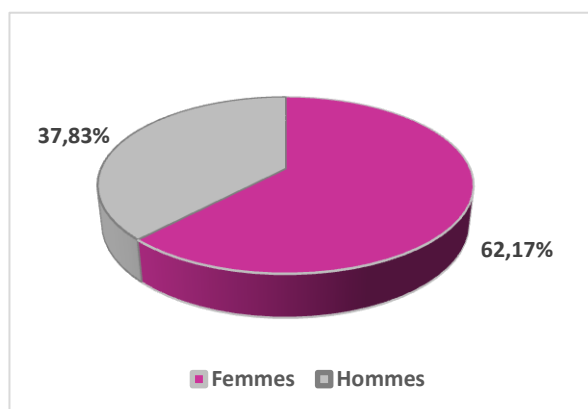
Tableau récapitulatif des deux dispositifs de financement :

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport Perso.	Crédit Bancaire	PNR	Taux D'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières)	0 %	-	100%	Sans intérêts
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (Acquisition de matières premières) Au niveau des wilayas du Sud.	0 %	-	100%	Sans intérêts
Ne dépasse pas 1 000.000 DA	Tout profil	1 %	70 %	29 %	Bonifiés à 100%

En 2016, l'ANGEM a octroyé environ 779'025 crédits répartis comme suit :

Tableau 1 : Répartition des micro-crédits octroyés par genre

Genre	Nombre
Femmes	484 339
Hommes	294 686
Total	779 025

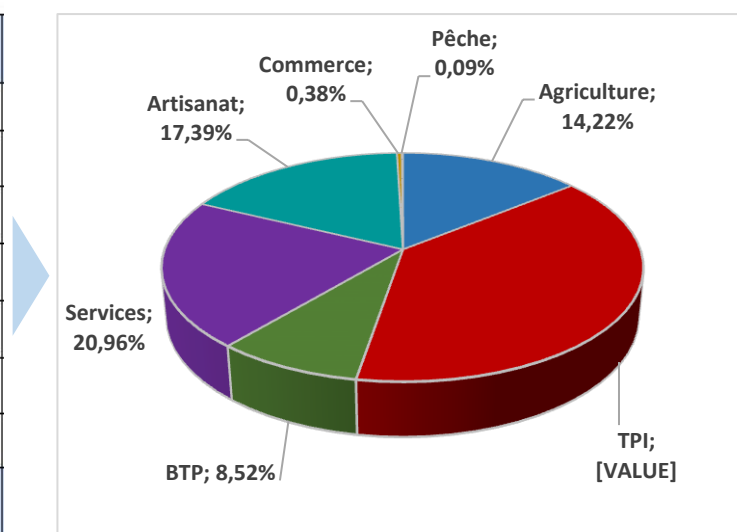


Source : ANGEM 2016⁶

⁶ <http://www.angem.dz/>

Tableau 2 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Nombre de prêts octroyés
Agriculture	110 813
TPI	299 421
BTP	66 398
Services	163 269
Artisanat	135 470
Commerce	2 933
Pêche	721
TOTAL	779 025



Source : ANGEM 2016

d) L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes – ANSEJ

L'Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), créée en 2001 est une institution à caractère public, placée sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

L'ANSEJ est chargée de :

- Mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets, toutes les informations économiques, techniques, législatives et réglementaires relatives à l'exercice des activités ;
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projets dans le montage financier et le suivi des prêts.

L'Agence établit aussi des relations permanentes avec les banques et les institutions financières dans le cadre du montage financier des projets et offre son soutien financier sous différentes formes : subventions financières, fiscales et parafiscales.

Encadré 2 : Bilan de l'ANSEJ en 2015

Selon un bilan de l'agence ANSEJ arrêté au 31 décembre 2015 :

Sur un total de **356.718** projets lancés dans le cadre de l'ANSEJ, **35.639** ont été créés par des femmes, soit un taux de **10%**, qui ont contribué à la création de **96.546** emplois dans tous les secteurs d'activité. Progression, passant d'une moyenne de 8% durant la période 2010-2014 à 10% au courant de l'année 2015.

La répartition du nombre de projets financés par secteur d'activité donne un taux de 30,39% dans le secteur des services, 29,65% dans l'agriculture, 13,44% dans l'artisanat, 13,89% dans l'industrie et 12,63% dans le bâtiment et travaux publics.

e) Les Pépinières d'entreprise

La Pépinière d'entreprise, dénommée également Incubateur est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets, mise en place par le ministère de la PME. Son rôle est d'apporter une assistance logistique aux promoteurs durant la phase de lancement, essentiellement en hébergeant à durée déterminée les porteurs de projets. La Pépinière accompagne aussi les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès des institutions financières, fonds d'aide et de soutien, Wilayas, communes et autres organismes en rapport avec leur projet et d'offrir les conseils personnalisés au plan financier, juridique, fiscal, commercial et technique.

Aujourd'hui, quatre Pépinières sont opérationnelles dans les villes suivantes : Oran, Annaba, Ghardaïa et Bordj Bouaridj.

f) L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME)

Créée par décret exécutif N° 05 165 du 3 mai 2005, L'ANDPME est l'instrument de l'Etat en matière de mise en œuvre de la politique nationale de développement de la petite et moyenne entreprise.

L'Agence Nationale de Développement de la PME - ANDPME- sous tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines, a été chargée de la mise en œuvre du Programme National de Mise à niveau des PME, doté d'un budget de 386 milliards de dinars (3'248'846'491€) au profit de 20 000 PME algériennes.

L'agence assure un accompagnement dans l'investissement immatériel, l'amélioration de la compétitivité des PME, la normalisation, la propriété intellectuelle et industrielle, et la formation des ressources humaines,

En 2014, 7000 entrepreneurs ont pu bénéficier de l'enveloppe consacrée pour l'amélioration de la compétitivité⁷.

g) Le Projet de Proximité de Développement Rural intégré (PPDRI)

Dans la cadre de la Stratégie Algérienne de développement rural durable, le PPDRI constitue un outil opérationnel mettant en action des acteurs socio-économiques « organisations rurales, entreprises économiques, collectivités territoriales et administrations publiques », coopérant ensemble à la réalisation d'objectifs communs à travers des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés, ayant pour but d'améliorer les conditions de vie des populations rurales, d'assurer un développement économique, social et humain.

D'autre part, la mise en place des P.P.D.R.⁸ répond à des axes stratégiques (appelés aussi les thèmes fédérateurs) qui sont au nombre de trois :

- Modernisation et/ou réhabilitation des villages (amélioration des conditions de vie) ;

⁷ Interview du président du Conseil national consultatif pour la promotion des PME (CNC PME), 6 juillet 2014, journal Maghreb Emergent

⁸ Projet de Proximité de Développement Rural Intégré qui a relayé en 2007 les PPDR.

- Diversification des activités économiques et des revenus ;
- Protection et valorisation du patrimoine rural, matériel et immatériel.

Il est à noter que le nombre de PPDR achevés et ceux en cours de réalisation a atteint 6.059, soit plus de 50% du programme inscrit dans le quinquennat et quelque 1.369 communes sont touchées par ces projets, 5.187 localités, 690.488 ménages ruraux et 4,1 millions de personnes, selon les propos du directeur général des forêts en 2011, l'objectif est d'atteindre 12.000 projets pour faire bénéficier plus de 7 millions de personnes d'ici 2014⁹. On ajoute que cette politique bénéficie d'une enveloppe annuelle de 60 milliards de DA équivalant de (505'002'045 €), en plus de la mobilisation des fonds nationaux et des programmes de financement des organismes étrangers, à l'exemple du FIDA (Le Fonds international de développement agricole), malheureusement les chiffres ne sont pas désagrégés par sexe.

h) Agence Nationale de l'artisanat Traditionnel (ANART)

Créée par décret exécutif N°92-12 du 09 juin 1992 modifié et complété par le décret exécutif N°04-313 du 22 septembre 2004 est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Conformément aux missions et objectifs assignés, l'Agence est chargée de sauvegarder, de promouvoir, d'animer, d'orienter et de développer l'artisanat traditionnel et d'art à travers :

- L'apport de conseils et d'assistance aux artisans, coopératives et entreprises artisanales dans le domaine des approvisionnements, de la production et des techniques artisanales
- La participation à l'écoulement de la production artisanale et à sa promotion tant au niveau national qu'international
- La proposition et la mise en œuvre de toute mesure de nature à promouvoir et développer les activités de l'artisanat traditionnel et d'art d'une part et la promotion socioprofessionnelle des artisans d'autre part
- L'écoute des artisans pour recenser les préoccupations, les contraintes et les difficultés du secteur de l'artisanat et les soumettre aux instances concernées
- La promotion des activités artisanales par l'organisation de foires, salons, expositions et concours destinés à récompenser les meilleures œuvres et à développer l'esprit d'innovation
- La contribution et l'élaboration d'une stratégie de commercialisation des produits d'artisanat en particulier par l'organisation des circuits de distribution et des compagnies promotionnelles pour la mise en valeur des produits ;
- La prospection, l'assistance et l'organisation des opérations d'exportation.

2.3 Politique de formation et d'enseignement professionnel

⁹ La stratégie du développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative, Revue algérienne de développement économique N°1/Décembre 2014

En Algérie il existe deux types de formation professionnelle :

- 1- La formation initiale qui permet l'accès à un emploi.
- 2- La formation continue qui donne aux travailleurs une formation professionnelle :
 - Complémentaire
 - De reconversion
 - De perfectionnement

Les formations sont assurées en formation initiale ou continue à travers différents modes :

- Formation résidentielle : c'est un mode de formation qui se déroule en établissement.
- Formation par apprentissage : c'est un mode de formation ayant pour but l'acquisition en cours d'emploi d'une qualification professionnelle initiale qui se fait en alternance entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises, les artisans ou les administrations.
- Formation à distance : c'est un mode où la formation est dispensée par correspondance avec des regroupements périodiques des stagiaires.
- Formation cours du soir : ce mode de formation s'adresse aux travailleurs désireux se former ou se perfectionner pour améliorer leur situation socioprofessionnelle et se caractérise par des horaires aménagés.

Dispositifs de formation spécifiques aux femmes et aux jeunes filles¹⁰

- **Formation de proximité** (sections détachées) au profit des jeunes filles rurales

Afin de rapprocher les femmes et les jeunes filles en milieu rural de la formation professionnelle pour leur permettre l'accès aux qualifications professionnelles, un dispositif particulier a été mis en place sous forme de sections détachées qui consiste à exploiter les infrastructures locales pour organiser des formations professionnelles au profit de ces populations.

- **Formation au profit de la femme au foyer**

Cette mesure, destinée principalement à la femme au foyer, a pour objectif de lui permettre d'acquérir une qualification et des aptitudes à même de lui permettre de fournir un travail productif et contribuer à l'essor du développement économique.

- **Mises-en place de centres de proximité (télé-centres)**

Mises-en place de huit (8) télé-centres en vue de prendre en charge les besoins spécifiques des populations en zones enclavées, plus particulièrement les femmes et les jeunes filles rurales. Ces structures de proximité sont équipées en technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles ont une vocation pédagogique et socio-économique car elles offrent des services en formation, information et communication dont la finalité vise à renforcer le développement local, en rapprochant les services de formation des bénéficiaires, notamment les femmes.

Elles sont implantées dans les wilayas d'Adrar, Djelfa, Bouira, Illizi, Nâama, Relizane, Tébessa et Tamanrasset. Cinq (5) télé-centres (en projet) seront organisés en structures mobiles pour atteindre les populations très isolées et celles itinérantes.

¹⁰ Rapport du ministère de la formation professionnelle « Politique gouvernementale dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels », Septembre 2015

2.4 Initiatives actuelles à l'appui de ces politiques

• Stratégies et programmes nationaux envers les femmes

L'Algérie a mis en place une Stratégie Nationale pour la Promotion et l'Intégration de la Femme (2008-2014) et son Plan d'Action National (2010-2014) dont le but est de renforcer l'équité et l'égalité constitutionnelle, de garantir l'autonomisation des femmes, et un renforcement des capacités ainsi qu'une amélioration des conditions de vie des femmes (en milieu rural et en milieu urbain).

Cette stratégie est mise en œuvre par les institutions et organismes étatiques (Ministères, collectivités locales), médias et les acteurs de la société civile, notamment le mouvement associatif.

D'autres programmes, commissions et chartes ont été mis en place par le gouvernement Algérien pour faciliter le dialogue et répondre au mieux aux problématiques liées à l'autonomisation et à l'amélioration de la vie de la femme Algérienne, comme suit :

- La commission interministérielle chargée du suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions National pour la Promotion et l'Intégration de la Femme (Juillet 2014) ;
- La commission nationale pour la promotion de la femme rurale (Octobre 2012) et le plan d'actions pour la promotion de la femme rurale ;
- La stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2007) et son plan d'action multisectoriel, (La commission nationale chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes) ;
- Création d'institutions de prise en charge des femmes et filles victimes de violence et en situation de détresse (02 Centres opérationnels, 01 ouvre ses portes en 2017, 02 sont en cours de réalisation), 02 autres centres sont gérés par 02 associations ;
- Création du dispositif d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violence et ou en difficulté (2010) ;
- La charte de la femme travailleuse (2014), la commission intersectorielle pour la mise en œuvre de la charte de la femme travailleuse ;
- La stratégie nationale d'alphabétisation depuis 2007 ;
- La Stratégie nationale de la famille (2010-2014) ;
- Le Programme de Rénovation Rurale (2007-2013) ;
- Le Programme commun pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes en Algérie 2009–2011 ;
- La Commission sectorielle des Points Focaux Genre ;
- La Commission de la Femme Africaine (29 Avril 2014) ;

Initiatives du gouvernement Algérien envers les femmes, telles que :

- L'Opération de sensibilisation et d'aide pour les personnes vivant dans les zones enclavées et les nomades notamment les femmes pour leur permettre de bénéficier des différents dispositifs d'aide engagés par le secteur.
- L'élaboration d'un répertoire national des femmes bénéficiaires des dispositifs de microcrédits ANGEM des dispositifs ADS. Par la création d'une base de données nationale ;
- L'insertion socio-économique des femmes ex détenues dans les différents dispositifs de l'ADS et l'ANGEM. Ayant pour objectif l'insertion socioéconomique et l'autonomisation de ces femmes ;
- L'élaborer un annuaire des associations activant dans le domaine de la protection et de la promotion femme, pour renforcer l'administration centrale d'une base de données relatif aux associations activant dans le domaine de la protection et de la promotion femme ;
- L'élaborer un bulletin annuel des activités du ministère relatif à la femme, pour promouvoir les initiatives ;
- Le lancement de portail web dédié à une meilleure intégration socio-économique de la femme, pour donner des informations fiables et complètes sur les mécanismes de créations de projets rentables et créer d'un espace d'échange d'idées et de conseil ;
- Organisation de journées d'informations sur les mécanismes de financement dédiés à la création d'activités génératrices de revenus et de microentreprises. Ayant pour but, d'informer et d'orienter les femmes sur les mécanismes existants.
- Journée sur l'image stéréotypée de la femme et de l'enfant sur les médias afin de combattre la production des images stéréotypées des femmes et des enfants par les médias et consolider les réflexions des professionnels des médias pour un traitement égalitaires entre les deux sexes.
- Organisation de sessions de formations de gestions de projets économiques pour les femmes défavorisées en partenariat avec les associations actives. Donner aux femmes plus d'outils pour lancer leur projet.

L'Algérie, est dotée d'un nombre important de mécanismes et de dispositifs pour la promotion et l'autonomisation économique des femmes. De plus, le milieu associatif et les donateurs internationaux fournissent une aide significative pour renforcer ces dispositifs.

Cela dit, la participation de la femme dans la création d'entreprise reste très faible, estimée à moins de 13% contre plus de 87% pour les hommes. L'Algérie ne comptait, jusqu'à fin 2015, que 136.204 femmes d'affaires et créatrices d'entreprises (les deux catégories confondues) contre 130.416 en 2014 et 115.241 en 2010, selon le Centre national du registre du commerce (CNRC¹¹). En ce qui concerne les femmes gérantes d'entreprise, celles-ci ont presque doublé en cinq ans, passant de 4.451 en 2010 à 8.754 en 2015.

2.5 Les agences onusiennes et l'intégration du genre dans les projets de développement en Algérie

¹¹ CNRC : Centre national du registre du commerce

Le système des Nations Unies a œuvré à la mise en place de politiques en matière de genre en Algérie, principalement à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les autres agences onusiennes qui sont intervenues sur la question à des niveaux différents, telles que :

A. Le Bureau International du Travail (BIT)

Le BIT œuvre à la promotion des droits des femmes et des hommes au travail et à leur égalité. Il reconnaît l'objectif de l'égalité des sexes non seulement comme un droit humain fondamental, mais également comme valeur intrinsèque à l'objectif mondial de travail décent pour chaque homme et femme.

Le Programme du BIT en Algérie, « L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Algérie », s'articule autour de trois axes d'interventions multisectoriels interdépendants qui visent le renforcement de secteurs ou processus d'interventions en place pour lesquels les besoins de consolidation restent importants, ainsi que l'impulsion de dynamiques nouvelles transversales et complémentaires.

Ces axes sont les suivants :

1. L'appui à la mise en œuvre de politiques et programmes prenant en compte les considérations d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration des politiques, des programmes et des législations, particulièrement dans le secteur de l'emploi, et l'appui à une meilleure disponibilité des données et des études de genre.
2. L'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi à travers des soutiens ciblés aux mécanismes de création d'emplois existants et de projets pilotes pour éclairer les interventions ou réflexions stratégiques soutenues au titre de l'axe 1.
3. Des actions d'information et de formation de la population sur les questions du genre et des droits socio-économiques des femmes conduites en partenariat avec les organisations de la société civile et les médias et par des soutiens aux mécanismes qui leurs permettent d'avoir un rôle plus efficace dans leurs dialogues sur les politiques dans le cadre de processus participatifs.¹²

B. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD Algérie s'engage dans la mise à niveau du bureau national et des projets en cours, en matière d'intégration du genre, par :

- Un audit « genre » des différents programmes et projets ;
- Une formation pour le personnel du PNUD et pour les directeurs nationaux de programmes ainsi que les coordinateurs de projets ;
- La constitution d'un fond documentaire, au niveau international et national ;
- La mise en place d'un point focal « genre » au sein du PNUD ;
- La mise en place d'un groupe thématique « genre » inter-agences onusiennes, coordonné par le PNUD ;

¹² Rapport Final Évaluation Finale du Programme pour l'Égalité entre les genres et l'autonomisation de la femme en Algérie, Programme AL INSAF : <http://www.mdgfund.org/sites/default/files/Algeria%20-%20Gender%20-%20Final%20Evaluation%20Report.pdf>

- L'élaboration d'un guide méthodologique pour l'institutionnalisation du genre en Algérie ;
- Le développement d'une stratégie pour l'intégration du genre dans les différents programmes en cours et nouveaux.

C. ONU Femmes (ex UNIFEM)

Les principaux axes d'intervention d'ONU Femmes en Algérie sont :

- 1- Renforcer les capacités de leadership et de participation des femmes dans les décisions qui affectent leurs vies

L'ONU Femmes appuie les défenseurs de l'égalité de genre ainsi que leurs organisations afin d'influencer de manière effective sur les politiques, les organisations prestataires de services et les gouvernements dans la promotion de l'égalité de genre dans les domaines du leadership et de la participation des femmes. Egalement, ONU Femmes promeut des programmes de renforcement des capacités des femmes afin qu'elles participent de façon effective aux politiques aux niveaux national et local.

- 2- Renforcer l'autonomisation économique des femmes, et particulièrement les plus exclues

L'appui de l'ONU Femmes se focalise sur le développement de données statistiques désagrégées par sexe, d'études qualitatives et quantitatives, conduites par les institutions nationales elles-mêmes. ONU Femmes appuie aussi le renforcement des capacités en matière de politiques et de prestations de services sensibles au genre, ainsi que le développement d'initiatives innovantes de renforcement du pouvoir économique des femmes.

Encadré 3 : Exemples d'initiatives Onusienne en Algérie :

1-Get Ahead for Women” ou “Aller de l'avant pour les femmes dans l'entreprise”, soutenu par l'ONU, et utilisé dans 18 pays, dont Constantine est la wilaya pilote pour le projet en Algérie. Ce nouveau concept de la formation entrepreneuriale est destiné en premier lieu aux femmes porteuses d'idées de projet. Ce dernier, a pour but d'initier les femmes aux concepts de base de la gestion de l'entreprise, le développement de la confiance de la femme, la création de l'esprit d'entreprise, les opportunités d'investissement à saisir.

En effet, l'Agence de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) de la wilaya de Constantine a financé, durant l'année 2015, pas moins de 645 projets. Ces projets ont permis la création théoriquement de 1063 postes d'emplois potentiels dans différents domaines, cite le rapport du bilan annuel remis à la presse. La répartition de ce nombre d'emploi par secteur donne 315 pour les services, 237 pour l'artisanat, 169 pour l'agriculture, 120 pour le bâtiment et travaux publics, 123 pour l'industrie, 54 pour la profession libérale et enfin 45 pour le transport frigorifique. Par ailleurs, depuis sa création, l'Agence de soutien à l'emploi des jeunes de la wilaya de Constantine a procédé à la formation de pas moins de 2711 jeunes promoteurs dont 2481 hommes et pas moins de 230 femmes.

2-Le programme GERME, est un programme de formation de gestion concernant la création et une meilleure gestion des petites entreprises comme stratégie pour créer plus et de meilleurs emplois dans les économies en développement et les économies de transition. Le programme GERME a 1,5 millions de formateurs en management estimés dans le monde.

Cette formation s'inscrit dans une collaboration entre le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers, le Bureau du BIT/Alger et le BIT/Genève.

3. Résultats de l'enquête

Selon les statistiques du centre national du registre de commerce, les femmes entrepreneurs ne représentent que 13% du total des effectifs.

L'évolution de la société et les situations socio-économiques qu'a connues l'Algérie, ont engendré une prise de conscience de certaines femmes, les portant à s'occuper de leur évolution personnelle et de la situation économique et financière de leur famille.

Cette prise de conscience imposée ou choisie, a incité certaines femmes à débiter une activité entrepreneuriale en lien avec leur savoir-faire transmis ou acquis par des formations.

En Algérie, nous avons organisé notre enquête terrain en sélectionnant 23 femmes entrepreneures rencontrées lors de salons et expositions artisanales, de conférences organisées par le Ministère de la Solidarité, au sein des chambres d'artisanat et des métiers de Blida et de Constantine, et sur leur lieu de travail.

Nous avons mené nos interviews dans trois Wilayas : Constantine, Alger et Blida.

Malgré la distance géographique entre ces trois Wilayas, nous avons constaté que le profil des femmes rencontrées est relativement similaire. Cela peut s'expliquer par :

- Leur niveau d'éducation qui souvent s'est arrêté aux études secondaires ;
- Le choix de concentrer leur activité sur l'artisanat ;
- Des produits ou services essentiellement destinés à une clientèle féminine.

Les résultats des entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête ont montré que ces femmes, sont souvent amenées à lancer leur entreprise par nécessité et ou par vocation, étonnamment, leur manque de formation n'a pas représenté de frein à leur volonté d'entreprendre.

Leur intention d'entreprendre est souvent liée à leur histoire personnelle, parmi les femmes interrogées beaucoup ont commencé une activité entrepreneuriale car elles se sont retrouvées malgré elles dans l'obligation de prendre en charge leur foyer et leurs enfants.

La cause pouvant être un cas de divorce, un mari au chômage, des parents trop protecteurs leur interdisant de poursuivre leurs études et donc entreprendre devient une forme de liberté, ou encore gagner en liberté par rapport à leurs familles.

Une grande majorité des interviewées, ont appris leur métier au sein de leur foyer par un membre de leur famille, certaines d'entre elles ont suivi des formations complémentaires ou diplômantes.

Certaines ont cumulé des formations et ont changé plusieurs fois de métier, les explications fournies vont de l'adaptation au marché, à la recherche d'inspiration. Quelques-unes nous ont confié avoir eu d'autres ambitions professionnelles étant plus jeunes. Parmi les obstacles évoqués des résultats scolaires insuffisants ou un environnement familial conservateur les empêchant de poursuivre des études supérieures.

Les références entrepreneuriales du panel de femmes interviewées sont généralement biaisées, car les femmes qu'elles ont eu comme exemples (mère ou grand-mère), avaient des activités liées à leur mode de vie traditionnel et conservateur. Leur conception de l'entrepreneuriat étant très différente de celle d'aujourd'hui.

Toutefois, nombreuses sont celles qui exercent dans le secteur informel par manque d'information ou d'incompréhension de la réglementation, ceci est aussi valable pour leur demande de financement de projet. Pour constituer leur capital de départ elles ont eu recours à leurs économies, aux amis ou à la famille.

Concernant les difficultés rencontrées lors du démarrage de leur projet d'entreprise, deux raisons ressortent :

- A. Difficulté de réunir la somme d'argent nécessaire au démarrage sachant que le capital de leur entreprise est pour une grande majorité d'entre elles constitué d'économies personnelles. Nombreuses d'entre elles se sont lancées avec un capital minimum de 50.000 DZD l'équivalent de 420 € nécessaire à l'achat de la matière première, qui demeure le principal poste de dépenses.
- B. L'autre gros frein à la création d'une entreprise réside dans la lourdeur et la longueur des procédures administratives qui sont souvent mal expliquées par les administrations lors du lancement. En effet, cette étape est pénible à surmonter de par le nombre imposant de documents officiels que le créateur doit remplir et fournir. Souvent, pour ces raisons elles renoncent et se lancent dans l'informel.

Une fois l'entreprise lancée, elles se heurtent à d'autres problèmes liés au marché et au fonctionnement de l'entreprise. Elles ont évoqué des problèmes de commercialisation et de distribution des produits et services ainsi que des difficultés à maîtriser des différents couts liés à l'entreprise (main d'œuvre, loyer et matières premières)

Parmi les recommandations formulées aux autorités locales, elles demandent une meilleure organisation du réseau de distribution de leurs produits et une valorisation des métiers de l'artisanat. Au niveau national, elles souhaitent un meilleur accès au financement de leur projet.

Encadré 4 : Success stories

Ouahiba, Couturière de 56 ans à Blida, auto-entrepreneure et passionnée s'est construite un parcours fascinant tout en surmontant les difficultés quotidiennes de sa vie privée depuis l'âge de 18 ans. Aujourd'hui, Ouahiba **fait vivre 350 familles** grâce à la confection à domicile de burnous¹³ et la vente à travers un réseau de distribution de vêtements traditionnels qu'elle a elle-même conçus et dessinés. En parallèle, elle œuvre à former des jeunes filles à travers un mouvement associatif dans la wilaya de Blida.

Tata H'biba, Ambassadrice de la cuisine Algérienne suivie par plus de 400.000 personnes sur Internet (page Facebook et site internet du même nom). En 2010, cette femme au foyer passionnée de cuisine a eu l'idée de créer un groupe d'échange de recettes car les siennes étaient incomplètes ou bien le plus souvent fausses. Sa disponibilité et son sérieux ont fait son succès auprès des Algériens et Algériennes. Aujourd'hui, elle est sponsorisée par une boîte de communication pour le lancement d'une émission culinaire.

4. Bonnes pratiques

Suite à l'enquête terrain et aux nombreux entretiens fait préalablement avec différents acteurs constituant la société Algérienne (Institutions de l'Etat, associations de femmes

¹³ Burnous : manteau en laine, d'origine berbère ancienne

entrepreneurs et formateurs), nous ressortons avec trois bonnes pratiques de mesures politiques ou de programmes de soutien au secteur privé et populations rurales.

A. Formation et encadrement

L'enseignement professionnel et un enjeu essentiel pour l'Algérie, des moyens importants ont été mis en place pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes. A travers différentes initiatives parmi les plus importantes, nous avons retenu :

- Le dispositif d'alphabétisation- qualification qui permet aux femmes qui n'ont jamais été scolarisées d'acquérir un savoir-faire pour l'apprentissage d'un métier.
- Les différentes initiatives de formation au profit des femmes, des jeunes filles et des femmes vivant en milieu rural, comme cité ci-dessus (la formation de proximité, la formation au profit de la femme au foyer, les centres de proximité (télé-centres)).
- Les formations dispensées par les 48 chambres d'artisanat et des métiers à travers le pays aux personnes désirant apprendre un métier artisanal.

B. Les dispositifs de financements de projet

Les pouvoirs publics ont mis en place de nombreux dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM, ADS* qui constituent des opportunités pour les femmes de créer des activités économiques génératrices d'emploi et de valeur ajoutée.

Pour une meilleure insertion des femmes dans la vie économique, ces dispositifs gagneraient à être connus et intégrés dans des programmes globaux de développement.

Pour répondre à cet objectif il faut s'interroger sur les moyens efficaces de diffusion de ces dispositifs notamment dans les régions les plus éloignées pour permettre à ces femmes de connaître le dispositif et ses conditions d'éligibilité.

C. Initiatives entrepreneuriales

Nous avons recensé un certain nombre d'initiatives entrepreneuriales, deux ont retenues notre attention :

"**Germe**" (Gérez mieux votre entreprise) du Bureau international du travail (BIT) : en collaboration avec le Ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et le ministère délégué à l'artisanat.

Ce programme vise à renforcer les compétences humaines du secteur de l'artisanat pour développer l'esprit de l'entrepreneuriat à travers l'élargissement des programmes de formation que supervisent les chambres de l'artisanat et des métiers. Depuis 2014, 19.436 artisans ont bénéficié du programme de formation.

Bibliographie

Ouvrages

BIT, (2016). Les femmes au travail, Résumé analytique

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, (2014). La Charte de la femme travailleuse

Haddad. N, Zitoune. B, (2012). Rapport 1 Etat des lieux : Etude sur l'entrepreneuriat féminin en Algérie, Coopération technique de Belgique CTB

Gillet. A, (2003). Les femmes Créatrices de petites et moyennes entreprises en Algérie

Rapport du ministère de la formation professionnelle. (2015) « Politique gouvernementale dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels »

Mémoire de Magister

Berrfas. I, (2016). La réalité de l'entrepreneuriat féminin en Algérie Université de Mascara

Ben-makhlouf. Y, (2014). L'entrepreneuriat féminin dans la Wilaya de Tizi Ouzou ; Université de Tizi Ouzou

Diaf. A, (2010). Entrepreneuriat Féminin Cas Wilaya d'Oran ; Université d'Oran

Revue

CIDDEF (2016). REVUE N°38, Impact des conclusions ministérielles de l'UpM

Revue algérienne de développement économique N°1/Décembre (2014). La stratégie du développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative

** Voir liste des abréviations*

Annexes

Annexe 1 : Liste des principales parties prenantes et associations de femmes ou d'entrepreneurs actifs en Algérie

Secteur Public

Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme

Directrice générale de la famille de la condition de la femme et de la cohésion sociale :
Khadidja Ladjel
Email : ladj elk@yahoo.fr
Site Web: www.msnfcf.gov.dz/fr

CREAD : Centre de recherche en économie appliquée pour le développement

Directeur de Division : Benguerna Mohamed
Email mbenguerna@yahoo.fr
Site Web: www.cread.dz/

UGTA : l'Union nationale des travailleurs algériens

Responsable de la commission femme : Rahmani Messaouda
Email : messarah@hotmail.com

Institutions de micro-finance

ANSEJ : Agence Nationale de soutien à l'emploi des Jeunes

Directeur Général : ZEMALI Mourad
Email: contact@ansej.org.dz
Site Web: info@ansej.org.dz

ANGEM: Agence Nationale de gestion du micro-crédit en Algérie

Directeur Général : Mohamed El Hadi Aouaidjia
Email: contact@angem.dz
Site Web: <http://www.angem.dz>

CNAC: Caisse nationale d'assurance-chômage

Directeur général : TALEB Ahmed Chaouki
Email: contact@cnac.dz
Site Web: www.cnac.dz

Institutions Internationales

OIT : Organisation Internationale du Travail

Conseiller Technique Principal Bureau de l'OIT pour les pays du Maghreb : José Manuel Medina
Tél: +213 21 79 44 66
Email : medinacheca@ilo.org

UNFPA : Le Fonds des Nations Unies pour la Population

Représentante UNFPA Algérie : Mariam Khan
Tél : 021 92 54 84 – 021 92 54 79 - Fax : 021 92 54 82
Email: mkhan@unfpa.org
Site Web : www.unfpa.org

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement en Algérie

"Programme commun pour l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes en Algérie - Al Insaf"

Eric Overvest : Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
Email: eric.overvest@one.un.org

ONU FEMMES : Bureau programmes de l'ONU Femmes en Algérie

Tél/Fax : + 213 21 92 72 44
Coordinatrice nationale: Mme. Imane HAYEF
Email: mco.maghreb@unwomen.org

GIZ: Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

Responsable Projet, Innovation Développement Durable Entrepreneuriat Emploi : Florian Reil
Email: florian.reil@giz.de
Site Web: <https://www.giz.de/en/worldwide/26472.html>

Secteur Privé

AFCARE : Association des femmes cadres algériennes

Présidente : Aicha Kouadi
Tel./Fax: +213 (0) 21263802
Email : kouadriaicha@yahoo.fr

FCE : Forum des Chefs d'Entreprises

Vice présidente commission entrepreneuriat et formation: Nacera Haddad
Email : nacira.haddad@fce.dz

ANFEDR : Association Nationale Femme et Développement Rural

Présidente : Zitoune Baya
Appeler 0770 90 82 10
Email : anfedr@yahoo.fr

RAFA : Réseau Algérien des Femmes d'Affaires

Présidente : Samira Hadjdjilani
Adresse: Tour de Sidi Yahia A29 Bir Mourad Rais, Alger 16000
Tel.: 00213/23573231
E-mail: rafa.algerie2016@gmail.com

AME : Association Algérienne des Femmes Managers et Entrepreneurs

President: Mrs. Khedidja Louisa Belhadi
Hub Manager: Mrs. Aïda Merabet
Address: 2, Rue Montalembert, Alger 1600
Tel. : (+213) 21 47 06 03 Fax.: (+213) 21 47 06 02
Web: www.ame-dz.org

Association SIDRA Algérie

Coordinatrice des projets : Meriem CHIKIROU
GSM: +213 560 72 65 86/+213 556 50 96 92
Email : sidra.algerie@gmail.com
Facebook: <https://www.facebook.com/Association-SIDRA>

Young Algerian Leaders Academy

Email : contact.yalacademy@gmail.com

GEN : Global Entrepreneurship Network

Zafira Ouartsy Baba Fondatrice
GSM: +213 (0) 770 72 24 24
E-Mail: zafira.b@artissimo.dz

AFAD : Association Femmes Algériennes et Développement, Annaba

Site Web: www.AFAAD.com

Annexe 2 : liste des membres de La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme**1. Des institutions publiques**

Quatre (4) membres de la Présidence de la République ; deux (2) membres du Conseil de la Nation ; deux (2) membres de l'assemblée populaire nationale ; un (1) membre du Haut conseil islamique ; un (1) membre du conseil supérieur de la langue arabe ; un (1) membre du Haut-commissariat de l'amazighité ; un (1) membre du conseil national Economique et social ; un (1) membre du conseil national de la famille et de la femme.

Des organisations nationales, professionnelles et de la société civile

Un (1) membre de l'organisation nationale des moudjahidine ; deux (2) membres des organisations syndicales les plus représentatives des travailleurs ; un (1) membre du Croissant rouge algérien ; un (1) membre de l'union nationale des barreaux ; Un (1) membre du conseil national de déontologie médicale ; un (1) membre du conseil supérieur de l'Ethique et de la déontologie des journalistes ; un (1) membre du conseil national des personnes handicapées ; douze (12) à seize (16) membres, dont la moitié constituée de femmes, au titre des associations à caractère national dont l'objet se rapporte aux droits de L'Homme.

2. Des ministères

Un représentant du ministère de la défense nationale ; un représentant du ministère de la justice ; un représentant du ministère de l'intérieur et des collectivités locales ; un représentant du ministère des affaires Etrangères ; un représentant du ministère de l'éducation nationale ; un représentant du ministère chargé de la jeunesse ; un représentant du ministère chargé de la santé ; un représentant du ministère chargé de la communication ; un représentant du ministère chargé de la culture ; un représentant du ministère chargé du travail et de la protection sociale ; un représentant du ministère chargé de la solidarité nationale. Les représentants de la Présidence de la République ainsi que ceux des ministères siègent au sein de la commission à titre consultatif et sans voix délibérative.

Annexe 3 : Aperçu des évènements organisés en Algérie pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Algérie

1 ^{er} Colloque international en entrepreneuriat féminin en Algérie	Opportunités, contraintes et perspectives	2008
2 ^{ème} Colloque international en entrepreneuriat féminin en Algérie	L'autonomisation des femmes en Algérie à travers l'entrepreneuriat	2011
3 ^{ème} Colloque international en entrepreneuriat féminin en Algérie	L'entrepreneuriat féminin : l'autre voie pour se réaliser	2012
Journée d'étude	Entrepreneuriat féminin et l'emploi	2016
Journée d'étude	Participation de la femme rurale à l'économie Algérienne	2016
Atelier de réflexion	Autour de l'élaboration d'un plan de développement de l'entrepreneuriat féminin « PEF »	Organisés par le Ministère de la solidarité nationale le 5 octobre 2016
Panels sur « L'Autonomisation Économique des Femmes Rurales		Organisés par le Ministère de la solidarité nationale », le 22 Novembre 2016, au CNFPS –BIRKHADEM
Lancement du Concours National « El marâ Touchiî »		MSNFCF